

Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes

T. Poznanski

Volume 41, numéro 3, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103787ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103787ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poznanski, T. (1973). Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes. *Assurances*, 41(3), 189–197.
<https://doi.org/10.7202/1103787ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$4.00
Le numéro : - \$1.25

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya
Mme Aurette P. Gervais

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

41^e année

Montréal, Octobre 1973

N° 3

189

Quelques réflexions sur la natalité au Québec et sur les problèmes connexes ¹

par

T. POZNANSKI, actuaire

I

Le bureau de la Statistique du Québec a publié récemment en sept volumes les caractéristiques des naissances vivantes enregistrées au Québec au cours de 1965, 1966, 1967 et 1968 (pour chaque année séparément) et cela au niveau des comtés ou des divisions de recensement, qui sont au nombre de 78. Comme il est dit dans l'avant-propos de la publication en question, celle-ci a surtout pour objet de mettre à la disposition des chercheurs une information permettant d'entreprendre certaines rétrospectives sur l'évolution de la fécondité de la population de la province de Québec.

Parmi les caractéristiques selon lesquelles sont réparties les naissances enregistrées on trouve, entre autres, les suivantes qui seront en partie l'objet de nos réflexions :

- a) le sexe de l'enfant ;
- b) l'âge de la mère (et du père) ;

¹ On ne saurait trop se préoccuper du problème de la natalité au Québec. Aussi remercions-nous M. Poznanski de l'intérêt qu'il lui porte. A.

- c) le rang de naissance ;
- d) l'origine ethnique de la mère.

De plus, comme caractéristique dans les différents tableaux de la publication, on a utilisé le milieu rural ou urbain de la résidence des parents et le fait que la naissance est survenue à l'hôpital.

Une des questions de la formule officielle à l'enregistrement d'une naissance permet d'établir le nombre de naissances dites « illégitimes » : la question à cet effet se lit comme suit : « Les parents sont-ils mariés l'un à l'autre ? » (Question no 5)

190

En ce qui concerne le nombre de naissances vivantes (donc avec exclusion de mortalité) analysées, il est à signaler que ce nombre dépasse celui publié officiellement ailleurs, par exemple, dans « La Statistique de l'état civil » par *Statistique Canada*, car — comme l'explique l'avant-propos — on avait intégré avec les données officielles aussi les enregistrements parvenus au Registre de la population du ministère des Affaires sociales après la date officielle de fermeture des décomptes, soit le 1^{er} juin qui suit la fin de l'année civile. Ainsi la statistique officielle indique pour l'année 1968 le chiffre de 96,622 comme nombre de naissances au Québec, tandis que les analyses du B. S. Q. sont basées sur le nombre 100,421 ; la différence est d'environ 4% ; pour l'année 1965 la différence n'est que 1.5%.

L'analyse du B. S. Q. se limitant à la période 1965-1968 mentionne la réduction du nombre de naissances durant cette période de 4 ans comme étant presque de 22,000 naissances ou environ 18% du nombre de l'année 1965 avec 122,380 naissances. En 1971 le nombre de naissances, d'après *Statistique Canada* est tombé au Québec à 89,210.

En se basant sur les données statistiques officielles des périodes précédentes, on constate la réduction du nombre absolu de naissances déjà avant la période 1965-68. Ainsi durant la période 1956-60 la moyenne annuelle de naissances était presque 140,000.

Mais cette réduction de la natalité au Québec est encore plus sensible en étudiant les différents indices, comme, par exemple, les taux de natalité pour 1,000 personnes de population, les taux de fécondité ou les taux de reproduction.

Voici quelques chiffres concernant les taux de natalité pour 1,000 personnes au Québec dans le passé, d'après les données de La Statistique de l'état civil, publiées par *Statistique Canada*.

A S S U R A N C E S

en 1941-45	moyenne 28.4 p.m.
" 1946-50	" 30.4 "
" 1951-55	" 30.0 "
" 1956-60	" 28.6 "
" 1961-65	" 24.0 "
" 1966	19.0 "
" 1967	17.3 "
" 1968	16.3 "
" 1969	16.0 "
" 1970	15.3 "
" 1971	14.8 "

191

Dans les autres provinces canadiennes on constate aussi une réduction du taux de natalité mais pas de la même intensité qu'au Québec ; la moyenne canadienne a baissé de 27.2 p.m. en 1954 à 17.6 p.m. en 1969, à 17.5 en 1970 et à 16.8 en 1971.

L'accroissement naturel, c.-à-d. l'écart entre le nombre des naissances et celui des décès, qui a dépassé au Québec 100,000 par année vers les années 1956-60 est descendu en 1971 à 48,472, soit de 22 p.m. vers 1957 à 8.0 p.m. en 1971, un de plus bas parmi les provinces canadiennes, avec une moyenne canadienne de 9.5 p.m.

Il est à rappeler qu'aussi bien le taux de natalité, que celui de l'accroissement naturel dépend dans une forte mesure de la composition de la population par âge.

Quant au taux *global* de fécondité générale, lequel chiffre présente le rapport entre le nombre de naissances vivantes et le nombre *total* de femmes ayant de 15 à 49 ans, quel que soit l'état civil, ce taux au Québec — après avoir atteint son apogée de 121.6 p.m. femmes en 1957 — a baissé depuis lors, pour atteindre en 1971 le chiffre de 57.8 p.m., soit moins que la moitié de celui de 1957.

Tandis que vers 1957, le taux global de fécondité au Québec était un de plus élevés parmi les provinces canadiennes (avec une moyenne canadienne de 118.0) le taux de l'année 1971 est le plus bas (avec une moyenne canadienne de 67.7 p.m.).

De l'analyse du B.S.Q. d'après les dix régions administratives, il ressort que ce taux global de fécondité varie fortement d'une région à l'autre étant le plus élevé dans le Nouveau-Québec (en 1965-219 p.m. et en 1968-173 p.m.) comparable à ce titre avec les Territoires du Nord-Ouest (203 p.m. en 1968); par contre ce taux est le plus faible dans la région de Trois-Rivières (59.9 p.m. en 1968), de Montréal

(64.9 en 1968) et Québec (66.3 en 1968) avec une moyenne pour toute la province de 66.7 p.m. en 1968; à cette époque la moyenne canadienne était de 72.5 p.m.

En se tournant vers les données de l'analyse du B.S.Q. selon les comtés ou divisions de recensement on trouve des variations dans les taux globaux de fécondité beaucoup plus grandes; par exemple pour l'année 1968 entre 199 p.m. en territoire de Mistassini et 52 p.m. à Portneuf et Champlain.

Tout comme pour le taux global de fécondité une semblable tendance à la réduction est constatée aussi dans le taux annuel total de fécondité, étant la somme des taux de fécondité par âge; cette mesure est appelée parfois « indice synthétique de fécondité ». Ce taux était au Québec de 4.001 p.m. en 1957 et est tombé à 1.889 en 1971; ceci d'après les données de la statistique (fédérale) de l'état civil. L'analyse du B.S.Q. indique le chiffre de 3,042 pour l'année 1965 et 2,266 pour l'année 1968; les chiffres de la statistique fédérale diffèrent un peu de ceux du B.S.Q., à cause de la différence dans le nombre des naissances, dont il est question plus haut; pour 1965 on y trouve le chiffre de 2,996 et pour 1968 le chiffre de 2,169.

La réduction du taux annuel total de fécondité est la conséquence de la baisse des taux de fécondité dans toutes les classes d'âge, aussi bien dans la population féminine en général (c.-à-d. sans égard à l'état civil) que parmi les femmes mariées.

Voici quelques chiffres (arrondis) tirés de la statistique (fédérale) de l'état civil concernant l'historique des taux (pour 1,000 femmes mariées) de fécondité « légitime » au Québec, selon les groupes d'âge:

Année	Groupe d'âge							Taux global
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
1931	512	438	344	256	194	91	12	225
1951	518	406	298	212	140	56	6	193
1961	510	395	275	183	112	55	4	167
1965	473	341	223	140	84	31	3	135
1966	452	408	198	121	70	26	3	119
1967	370	286	178	103	60	21	3	107
1968	322	264	171	96	51	17	2	99
1969	299	250	170	92	48	14	2	96

* N.B. Les données pour 1970 et 1971 n'ont pas été publiées.

A S S U R A N C E S

Les données de l'analyse du B.S.Q. pour les années 1965-68 diffèrent un peu de celles de la statistique fédérale, vraisemblablement à cause, comme nous l'avons indiqué plus haut, du nombre plus élevé de naissances analysées par le B.S.Q. Voici les chiffres du B.S.Q. pour l'année 1968:

Groupe d'âge							Taux global
15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
332	273	178	100	52	18	2	103

193

Tout comme la fécondité générale, celle des femmes mariées varie selon les régions administratives; elle est la plus élevée au Nouveau-Québec (279 p.m.) et la plus faible dans la région de Trois-Rivières (94 p.m.) et Montréal (96 p.m.). Quant aux chiffres par comtés ou divisions de recensement, le Territoire de Mistassini démontre en 1968 un taux global de fécondité « légitime » de 296 p.m., tandis que pour Champlain on trouve le chiffre de 78, pour St-Maurice 79 et pour Portneuf 83, avec moyenne générale pour toute la Province, comme c'est indiqué plus haut, de 103 p.m.

Et si on regarde les mêmes taux de fécondité par rapport à *toutes* les femmes (donc non seulement des femmes mariées) dans les groupes d'âge en question, on constate une réduction semblable.

Voici les chiffres pour 1951 et 1971:

Année	Groupe d'âge							Indice synt. de fécondité
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
1951	29.2	176.0	217.3	176.3	113.3	44.2	4.7	377.5
1971	19.9	107.8	128.3	75.5	34.8	10.9	0.8	188.9

Dans les deux cas (femmes mariées et femmes en général) on constate une réduction dépassant 50% à partir de l'âge 30, durant la période de vingt ans entre 1951 et 1971.

En ce qui concerne les naissances « hors du mariage » (dites « illégitimes ») leur nombre augmente au Québec d'année en année. D'après les statistiques officielles le nombre de telles naissances en 1936 était de 2,469 et en 1970 il est devenu 7,307, soit presque le triple. (Pour 1971 on marque le chiffre de 7,087).

Quant à la proportion de telles naissances par rapport à toutes les naissances vivantes, le pourcentage au Québec en 1936 était de 3.3%, (le plus faible de toutes les provinces canadiennes) et devenu en 1971 de 7.9%; il dépasse cette année l'Ontario (6.5%), tandis qu'en Colombie Britannique ce rapport est de 12.2% et au Yukon presque 25%; la moyenne canadienne est passée de 3.9% en 1936 à 9% en 1971.

Parmi les différentes régions administratives, c'est celle du Nouveau-Québec qui démontre la proportion la plus forte de naissance hors du mariage (11.8% en 1968).

194

Comme il fallait s'y attendre, l'analyse du B.S.Q. démontre que la proportion la plus élevée de naissance « illégitimes » se trouve dans les groupes d'âge au-dessous de 25 ans; ainsi ces groupes d'âges sont responsables au Québec pour environ $\frac{2}{3}$ de toutes les naissances « illégitimes »; l'autre $\frac{1}{3}$ concerne les personnes de 25 ans et plus.

D'autre part, en 1968 presque 80% de toutes les naissances « illégitimes » étaient du « premier rang » (premier enfant de la mère en question); mais on trouve presque 10% au « deuxième rang » (deuxième enfant) et presque 5% au « troisième rang ». Dans l'analyse du B.S.Q. on trouve même les naissances « illégitimes » des rangs plus élevés, jusqu'au 16e rang et plus, et cela non seulement dans la région du Nouveau-Québec, mais aussi à Montréal, Trois-Rivières, etc. On peut se demander si cela ne provient pas d'erreurs lors de l'enregistrement?

Pour pouvoir calculer une mesure démographique connue sous le nom de « taux de reproduction » il est nécessaire de connaître la répartition des naissances selon le sexe de l'enfant. À ce propos, il est à signaler que dans tous les pays où il existe une statistique à ce sujet le nombre des enfants nouveau-nés du sexe masculin dépasse celui du sexe féminin. On ne connaît, paraît-il, aucune explication biologique concluante à ce phénomène; et les rapports numériques constatés dans ce domaine sont considérés parfois comme critère d'un enregistrement intégral des naissances. Cette relation se situe autour du nombre 105 à 106 garçons pour 100 filles, ou environ 515 garçons et 485 filles par chaque 1,000 naissances.

À titre de curiosité, on peut mentionner une autre constatation observée dans plusieurs pays européens — et aussi au Canada — que durant une guerre et aussi quelques années après une telle guerre, la proportion de garçons augmente.

Bien entendu dans les collectivités (pays, région, etc.) où le nombre de naissances est relativement petit les variations d'une époque à

l'autre, ou d'une région à l'autre peuvent être assez grandes. C'est justement ce qu'on constate au Québec dans les différents comtés ou divisions de recensement et même dans les régions administratives.

Ainsi, d'après les données publiées par le B.S.Q. les taux de masculinité en 1968 parmi les naissances dites « légitimes » dans les différentes régions administratives varient entre 1,102 et 993 (pour mille filles); en 1967 on trouve une région où ce taux était de 1,174 et une autre avec 959. Quant aux comtés ou divisions de recensement, on rencontre des écarts encore plus grands; c'est à cause du nombre de naissances trop petit pour qu'on puisse y trouver une quasi-régularité. Remarquons, qu'en 1968, sur 78 divisions de recensement seulement dans 17 (donc environ $\frac{1}{5}$) le nombre de naissances a dépassé mille; on trouve donc des divisions où le taux de masculinité dépasse 1,300 et dans une autre n'atteint pas 930.

195

La mesure de masculinité ou plutôt le nombre de filles pour mille naissances sert comme nous venons de le dire, à calculer le *taux de reproduction*; cette mesure renseigne sur le nombre de filles nouvelles qui mettront au monde au cours de leur vie, pendant la période de fécondité (jusqu'à l'âge de 50 ans) des filles destinées, pour ainsi dire à les remplacer.

Dans le calcul à cet effet on se base, règle générale, sur l'hypothèse que la fécondité, à chaque groupe d'âge, resterait à l'avenir la même qu'au moment de calculer cette mesure. En négligeant l'effet de la mortalité de ces filles (à partir de la naissance jusqu'à l'âge de 50 ans) on arrive au « taux dit *brut* de reproduction », par contre, en incluant dans le calcul l'effet de la mortalité on obtient le « taux dit *net* de reproduction ».

Les taux de reproduction peuvent être calculés aussi bien pour la population féminine en général, sans égard à l'état matrimonial, que pour les femmes mariées seulement.

Ainsi, d'après les chiffres publiés par le B.S.Q. les taux bruts de reproduction, en général, ont démontré durant la période 1965-1968 au Québec une décroissance très prononcée, à savoir:

- 1.472 en 1965
- 1.315 en 1966
- 1.181 en 1967
- 1.097 en 1968

A S S U R A N C E S

La même tendance est visible quant au taux brut de reproduction des femmes mariées, à savoir:

- 3,151 en 1965
- 2,910 en 1966
- 2,543 en 1967
- 2,308 en 1968

196

En jetant un regard vers le passé, on peut noter, d'après les statistiques fédérales, que le taux de reproduction de la population féminine en général était au Québec vers les années 1950-1960 plus que 1,900 et qu'encore en 1964 il était de 1.616; la forte baisse étant constatée à partir de 1963.

D'après les données de la statistique (fédérale) de l'état civil les taux bruts de reproduction de la population en général au Québec, sont inférieurs à ceux de l'analyse du B.S.Q.; cette divergence s'explique comme il est dit précédemment par l'intégration par le B.S.Q. dans son étude d'un plus grand nombre de naissances que dans les statistiques fédérales.

Voici la comparaison de ces taux durant la période 1965-1968:

- en 1965 1,451 selon le fédéral vs 1,472 selon B.S.Q.
- en 1966 1,284 selon le fédéral vs 1,315 selon B.S.Q.
- en 1967 1,154 selon le fédéral vs 1,181 selon B.S.Q.
- en 1968 1,054 selon le fédéral vs 1,097 selon B.S.Q.

Pour les années après 1968 la statistique fédérale donne pour le Québec les taux bruts de reproduction comme suit:

- en 1969 1,014
- en 1970 0,949
- en 1971 0,913

Avec un tel taux brut de reproduction, le taux net, basé sur la mortalité à chaque âge dès la naissance jusqu'à l'âge de 50 ans est devenu moins que l'unité déjà vers 1969; c.-à-d. qu'avec le niveau de fécondité enregistrée maintenant la génération future des femmes serait moindre que la génération présente.

Ajoutons encore que le taux brut de reproduction est au Québec, à l'heure actuelle, le plus bas de toutes les provinces canadiennes avec la moyenne canadienne en 1971 de 1.061 ce qui correspondrait approximativement à 1.02 pour le taux net.

À titre de comparaison, on peut indiquer qu'en 1971 le taux brut de reproduction en Ontario était de 1,078; en Colombie britannique de 1,032; au Nouveau-Brunswick de 1,295, etc. En 1959 le taux brut de reproduction au Québec était pratiquement le même que la moyenne canadienne environ 1,913 vs 1,915; avant cette date le taux au Québec était plus élevé que celui de la moyenne canadienne et, depuis cette date, il est moindre.

À propos de la fécondité au Québec on peut citer quelques opinions tirées d'une étude conduite par le service de recherche de la Commission Gendron; d'après ces opinions, la fécondité a moins d'influence sur l'avenir linguistique du Québec que les éléments d'ordre institutionnel, comme la migration, etc. Quant à la natalité, l'étude signale « que la surfécondité des Canadiens français a disparu, mais qu'il ne faut pas s'en émouvoir ». (!)

197

(A suivre)

Le Rapport de la Régie de l'Assurance-maladie du Québec, 1972-73¹

On peut aimer ou ne pas aimer l'intervention de l'État dans le domaine de l'assurance-maladie. Voici un rapport, fort bien fait, qui en analyse les aspects principaux durant le dernier exercice. Au strict point de vue comptable, il indique un excédent favorable de \$28 millions de dollars, soit « 18.6 millions de plus que l'excédent originaire prévu ». On est un peu étonné au premier abord : un service de l'État qui n'est pas déficitaire ! Cela indique que les tarifs sont fixés assez haut; ce qu'un monopole peut se permettre puisque par son autorité même, il impose ses tarifs sans discussion possible. L'initiative privée, elle, ne peut prendre une pareille décision que si la concurrence et le contrôle de l'État lui rendent la chose possible.

Les choses étant ce qu'elles sont, il faut se réjouir que le service de l'assurance-santé soit bien administré, que gavés, les médecins soient rentrés dans l'ordre (*sur quelque douze mille professionnels de la santé, bien peu sont non adhérents*) et que, dans l'ensemble, les patients soient assez bien soignés. Si dans certaines salles d'attente et à l'urgence des hôpitaux, on attend longtemps et si les relations avec le *professionnel de la santé* n'ont pas le caractère d'antan, tout le monde est soigné. C'est cela qui compte avant tout.

¹ Quatrième rapport annuel 1972/73, Québec.